

Le Syndic-info

Le Syndicat des Travailleurs & Travailleuses du CSSSC (CSN)

Sommaire :

- Mot du Président
- Loi 142...
- Plan d'action FSSS
- Relations de travail



Mot du président

Bonjour à tous et à toutes,

Nous avons vécu un début d'année plus que tumultueux. Notre cher Premier ministre « Charest » nous a imposé nos conditions de travail par décret et de plus, nous n'avons pas obtenu d'entente avec le gouvernement parce que notre fédération s'est tenue debout pour éviter la sous-traitance et la privatisation de nos services auxiliaires et métiers.

Pourtant, dans toutes les autres négociations de convention collective antécédente, l'ensemble des autres organisations syndicales avaient des clauses « **remorque** » qui stipulaient que si la C.S.N. obtenait plus, eux aussi y aurait droit. Ce n'est plus le cas maintenant, il semble que ce gouvernement veuille « **Casser Notre Fédération** », car nous sommes le plus gros groupe syndical dans le secteur de la Santé et des Services Sociaux, soit 106 000 membres.

La mobilisation était « superbe » à la fin de l'année 2005, mais il nous faut encore nous mobiliser afin de conserver nos acquis et nos conditions de travail. Le gouvernement ne veut pas admettre que chacun de nous donne le meilleur de lui-même pour servir ses pairs et ses concitoyens. Pourtant, à chaque jour dans les journaux, il y a des remerciements de citoyens et citoyennes qui saluent notre professionnalisme, notre ardeur au travail et surtout notre dévouement afin de leur donner le meilleur service possible. Partout sur les départements, des cartes de remerciements arrivent à tous les jours.

Dans les prochaines semaines, nous irons rencontrer les syndi-

qués de la catégorie IV, car bientôt, ceux-ci devront choisir leurs conditions de travail. Comme nous sommes en regroupement avec la fédération des professionnels et que ceux-ci ont signé une entente le 16 décembre dernier, il nous faudra faire un choix entre le décret ou cette entente. Notre fédération n'a pas eu d'entente parce qu'il nous exigeait des clauses sur la sous-traitance. De plus, nous avons une structure syndicale industrielle par laquelle nous croyons qu'il faut être uni pour mieux combattre le gouvernement.

À la FSSS, les conditions de travail doivent être les mêmes pour tous et chacun et ce, peu importe son titre d'emploi. Tous les employés ont leur importance dans le réseau, nous sommes une chaîne ! Imaginez un hôpital sans employé à la cuisine, à l'entretien sanitaire, à la buanderie, à la maintenance ou aux archives, ce serait catastrophique.

Je pense qu'il vaut mieux être sous le décret que de se diviser pour une entente qui ne rejoint pas l'ensemble des membres.

En tant que président et au nom de toute l'équipe syndicale, je tiens à vous féliciter pour votre excellent travail, quel que soit le maillon de la chaîne que vous occupez.

Venez suivre nos activités de mobilisation, participez avec nous car tous nos petits gestes démontrent que nous sommes bien vivant et que nous allons nous tenir debout jusqu'à la fin pour obtenir gain de cause dans nos revendications.

Gaston Duchesne, Président STTCS

Loi 142...

La loi 142 décrète nos conditions de travail jusqu'en 2010, ce qui signifie la privation du droit de négocier nos conditions de travail. Voici quelques grandes lignes de votre nouveau « contrat » de travail:

- Les frais d'arbitrages: instauration du principe de « qui perd paie », en cette différence que, tout en gardant le droit de déposer un grief si le travailleur se sent lésé, l'agent de grief mènera une enquête avant de faire suivre au Greffe d'arbitrage. La raison en est bien simple: dès qu'un grief se rend au greffe, l'enregistrement coûte maintenant des sous qu'il nous

faudra budgéter...

- Assurance salaire: il y a quelques particularités, mais entre autre, le médecin de l'employeur a maintenant le droit d'initier, modifier, prolonger ou mettre fin à une période de réadaptation... qui autrefois était dévolu au médecin traitant. En cas de désaccord de ce dernier, une procédure d'arbitrage s'appliquera.

- Congés fériés: le travail effectué à Noël et au Jour de l'An sera rémunéré à taux et demi, et il ne pourra être pris en congé compensatoire.

Il y a encore plusieurs points qui toucheront votre travail, et nous prendront un peu d'espace dans les prochaines éditions de votre journal pour en traiter...

Vos responsables aux litiges...



Plan d'action

Comme il fallait s'y attendre, le FSSS n'allait pas laisser passer ces affronts les bras croisés... Un plan d'action pour faire savoir notre profond désaccords a été mis en place:

- Le 14 mars, à l'ouverture de la session de l'Assemblée Nationale, plusieurs activités de perturbation ont eu lieu à la grandeur du Québec...
- Le 14 avril, nous célébrerons l'anniversaire de l'élection du gouvernement Charrest...
- Le 1er mai, lors de la Fête des travailleurs, nous nous ferons voir...
- Et une manifestation monstre aura lieu en juin...

Restez vigilants, vous serez interpellés bientôt...



Relations de travail

Les rencontres hebdomadaires avec la partie patronale se poursuivent. Malgré l'accumulation des cas conflictuels, quelques règlements surviennent et d'autres tardent... On doit concéder qu'on nous porte une oreille attentive...

Les négociations locales se mettent aussi en marche. Voici quelques points chauds:

- Notion de service
- Poste temporairement dépourvu de son titulaire (gestion de la liste de rappel)
- Notion de déplacement et ses modalités

té d'application (mobilité)

- Règles de mutation volontaire (affichage de poste)
- Procédures de supplantation
- Vacances annuelles (quotas, calendriers de vacances)
- Modalité de paiement des salaires.

Votre comité de négociation est composé de: Gaston Duchesne, Gilles Lévesque, Claude Thériault, Yves Bergeron, Émilien Simard, Denise Néron, Ghislain Boily, Yves Lagueux.

Votre exécutif

En terminant, voici la composition de votre exécutif. N'hésitez pas à les contacter...

- Président: Gaston Duchesne
- Secrétaire: Mireille Rochefort
- Trésorière: Claudette Gagnon
- VP litiges Est: Gilles Lévesque
- VP litiges Ouest: Claude Thériault
- VP Santé-Séc. Est: Cathy Simard
- VP Santé-Séc. Ouest: Réjean Harvey
- VP cat. 2 Est: Yves Bergeron

- VP cat. 2 Ouest: Émilien Simard
- VP cat. 3: Denise Néron
- VP cat. 4: Ghislain Boily

Voyez les autres membres de votre conseil syndical sur le site de votre syndicat. Vous y trouverez aussi les outils de liaison nécessaires:

www.sttcssc.com

Dernière minute

Les assurances:

Catégorie 2:

- Option 1A seulement
- Option 2
- Option 4 enlevée

Catégorie 3:

- Option 1A seulement
- Option 2
- Option 4

Catégorie 4:

- Option 1A seulement
- Option 2
- Option 4 enlevée

Si votre catégorie est touchée, assurez-vous de bénéficier des avantages à perdre avant le 19 avril!!!

À la prochaine...

L'équipe du journal